

MONTAGNES Après les élections, il s'agit de constituer les nouveaux exécutifs.

Petites communes, gros enjeux

RAPPEL DES FAITS

A l'issue des élections communales du 5 juin, le point sur les huit petites communes des deux districts des Montagnes, qui ont toutes un Conseil communal à pourvoir ou repourvoir, qu'il y ait Entente communale ou pas. Un exercice qui suivant les cas devient difficile, tant l'engagement civique achoppe à des dossiers de plus en plus complexes.



Les huit petites communes des Montagnes, comme ici Les Ponts-de-Martel, doivent constituer leurs conseils communaux, des postes de plus en plus exposés compte tenu de dossiers qui se complexifient. ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

CLAIRE-LISE DROZ

LES BRENETS

Il y avait 19 candidats pour 19 sièges au Conseil général, donc une élection tacite, rappelle Alain Faessler. Un Brenassier a fait opposition, mais elle a été rejetée, indique Pascal Fontana, vice-chancelier de l'Etat. La séance constitutive devrait avoir lieu le 27 juin.

Quant au Conseil communal, c'est la grande inconnue: qui se représente ou pas? Les cinq conseillers communaux sortants figurent aussi sur les listes du Conseil général. A supposer qu'ils se fassent élire les cinq, il faudra trouver cinq conseillers généraux pour leur succéder. Dans ce cas, précise Alain Faessler, les sièges vacants appartiennent aux partis qui doivent y repourvoir, à la proportionnelle.

LA SAGNE

Trois conseillers communaux ne se représentent pas. Soit Niel Smith (Sagne Demain), Christian Hermann (PLR) et François Jaquet (PLR). Niel Smith a été élu au Conseil général. Christian Hermann et François Jaquet ont décidé d'arrêter, indique l'administrateur communal Christian Musy.

Les deux autres conseillers communaux sortants, Martial Robert (Parti libéral-radical) et Fritz Schmid (Sagne Demain), n'ont pas fait part d'une décision de se retirer du Conseil communal. Ils vont donc sans doute se représenter.

La séance constitutive est fixée au mercredi 22 juin. La grande inconnue, «c'est vraiment de trouver trois conseillers communaux d'un coup».

LES PONTS-DE-MARTEL

Deux conseillers communaux se représentent, à savoir Didier Barth (PS) et Gian Carlo Frosio, (Parti démocratique indépendant), indique l'administrateur communal Ulrich Kämpf. Res-

tent trois conseillers communaux à trouver, qui pourraient être tous PLR; ils y ont droit selon la répartition. Rappelons qu'à l'issue des élections du 5 juin, le PLR gagnait un troisième siège à l'exécutif au détriment du Parti socialiste et libre (notre édition du 6 juin).

En attendant, c'est aussi le suspense. Mais pas de quoi s'alarmer: «Il y a quatre ans, nous avions aussi trois conseillers communaux à trouver. C'est assez courant.» La séance constitutive a lieu le 30 juin, la répartition des dicastères se fera lors de la séance du 4 juillet.

LES PLANCHETTES

Sur les cinq conseillers communaux sortants, quatre se re-

présentent, indique l'administrateur communal Cyril Humbert-Droz. Le conseiller communal Thierry Barbezat ne remplira pas, mais il va rester au Conseil général.

Cela dit, «nous avons de la chance, nous n'avons jamais eu de mal à trouver du monde. Le poste de conseiller communal est quand même le poste le plus contraignant. Actuellement il y a une équipe motivée, qui montre beaucoup d'intérêt pour la commune.»

Cyril Humbert-Droz remarque aussi que c'est un poste exposé que celui de conseiller communal, on est facilement critiqué, «les gens ne voient que le concret, pas les dossiers traités

au fil du temps». Or, «le domaine juridique prend de plus en plus de temps. Et il y a de plus en plus d'oppositions».

Il souligne que, du fait qu'il n'y a pas de partis aux Planchettes, «nous arrivons à avoir davantage de monde. C'est moins dans la mouvance politique, davantage dans les intérêts de la commune».

Et il y a toujours cette volonté de la commune d'être indépendante. Pour cela, «il faut avoir une bonne santé financière, et nos effectifs au complet».

La séance constitutive est fixée au 29 juin. La répartition des dicastères aura vraisemblablement lieu le 4 juillet.

BROT-PLAMBOZ

Seuls deux conseillers communaux se représentent, exerce «qui n'a rien de rare», indique l'administratrice communale. Ces dernières années, régulièrement un ou deux conseillers communaux ne se représentaient pas. Il n'est jamais arrivé, qu'elle se souvienne, que l'exécutif fonctionne à moins de cinq membres. La séance constitutive est fixée au 27 juin.

LE CERNEUX-PÉQUIGNOT

Deux conseillers communaux ne se représentent pas, pour raison d'âge et ayant déjà une très longue carrière citoyenne derrière eux: Yvette Ruoni et Jean-Pierre Pochon. Celui-ci a fait 48 ans au Conseil général et était entré en 1992 au Conseil communal. La séance constitutive aura lieu le 30 juin.

Rappelons qu'en 2012, le Cerneux-Péquignot avait élu quatre conseillers communaux, tous reconduits, et était à la recherche d'un cinquième conseiller communal, qui était entré en cours de législature.

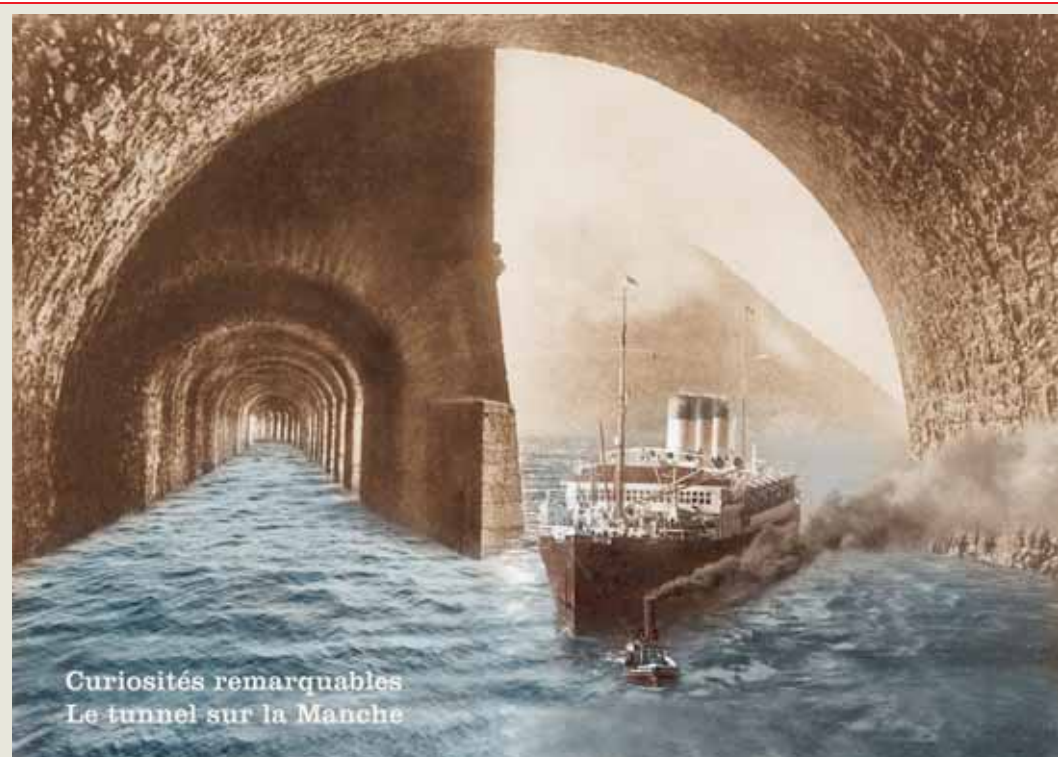
LA BRÉVINE

Un seul conseiller communal, Frédy Nicolet, ne se représente pas. C'est le suspense pour l'heure. «On ne peut rien dire d'avance», indique l'administratrice communale. La séance constitutive aura lieu le 29 juin et la répartition des dicastères, le 18 juillet.

LA CHAUX-DU-MILIEU

Il y a trois démissions au sein du Conseil communal. A ce jour, le suspense demeure, indique l'administratrice communale Anne-Lise Monard. La séance constitutive est fixée au 28 juin. ●

LE REGARD DE... PLONK & REPLONK



Curiosités remarquables
Le tunnel sur la Manche

Le tunnel sur la Manche. Construit entre 1843 et 1845 sous l'impulsion conjointe de la reine Victoria et de Louis-Philippe, partisans d'une entente cordiale et pragmatique, le tunnel sur la Manche permettait de franchir ce bras de mer à l'abri des vents et marées. La question non résolue sur le fait de naviguer à droite ou à gauche entraîna sa fermeture en 1846. ●

CHAQUE VENDREDI, UNE IMAGE TIRÉE DE L'EXPOSITION «KI KÉ KOI!» JUSQU'AU 6 AOÛT À LA CHAUX-DE-FONDS.

LA CHAUX-DE-FONDS Concert exceptionnel s'il ne pleut pas.

Le Collège musical au Carillon

Concert exceptionnel des «profs» du Collège musical (CM) ce samedi, toujours pour contribuer à l'inscription de nouveaux élèves à la rentrée. Exceptionnel, parce qu'il devrait avoir lieu au Carillon du parc des Musées, avec une œuvre prévue pour lui par le compositeur et professeur de piano au CM Stanislas Romanowski. Mais selon la météo, il se pourrait qu'il soit rapatrié dans la salle Erni du Musée international d'horlogerie.

Les deux courts concertos de Romanowski, «Solstice d'été» et «Solstice d'hiver» devaient à l'origine être joués avec l'Ensemble musical de jeunes, mais le carillon n'était pas en état, explique le directeur du Collège musical Pascal Guinand. Aujourd'hui réparé, en tout cas provisoirement tant son électronique date (1980), l'instrument devrait rendre possible cette première. «Nous sommes dans l'inconnue, et je pense que cela vaut la peine d'être sur place», commente le directeur.

La météo annonce de belles fenêtres, mais le rendez-vous est à l'intérieur, à 11 heures, avec la présentation du Carillon par le conservateur du MIH Régis Huguenin-Dumittan. Ce n'est qu'après que l'on décidera de sortir au non et, qui sait, Solstice I et II seront joués deux fois, à l'extérieur sur le demi-clavier du carillon et à l'intérieur sur synthétiseur. A l'accompagnement, sept musiciens (profs et amis du CM), un chef et le carillonneur-compositeur.



Stanislas Romanowski, professeur, compositeur et carillonneur, si le temps le permet... DR

Le concert sera suivi de la projection d'un film sur les fresques de Hans Erni au MIH, «La conquête du temps», réalisé par les Amis du MIH pour le cinquantième anniversaire des fresques en 2008. Le tout étant preuve de la synergie entre le MIH et le CM qui lors de la Nuit des musées, dernière manifestation en date, avait réuni 300 personnes pour deux concerts dans cette même salle. ● RON